

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 6 MAI 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Archill Gladu	Maire
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Edith Cooke	Conseillère siège # 5

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Est également présent :

M. Serge Allaire	Directeur général et greffier-trésorier
------------------	---

Est absent :

M. Raphael Benoit	Conseiller siège # 1
-------------------	----------------------

Est absente :

Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège #6
----------------------	----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

76-06-05-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

- 1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption du procès-verbal du 8 avril 2024
- 2- **SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**
 - 2.1 Présentation et dépôt états financiers 2023
- 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4- **ADMINISTRATION**
 - 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
 - 4.2 Entente visant à permettre à la ville de Saint-Raymond d'acquérir des droits immobiliers sur le territoire de la municipalité de Saint-Léonard
 - 4.3 Adoption des budgets 2024 de l'OMHGP
 - 4.4 ALON – Deuxième versement pour déneigement
 - 4.5 Dépôt d'une lettre de démission d'un employé
 - 4.6 CAPSA – Analyse d'eau des puits privés
 - 4.7 Lettre de remerciement à l'Épicerie Réjean Bhérer pour sa contribution à la location des chalets
 - 4.8 Soumission de SPE Valeur assurable pour l'évaluation de nos bâtiments
- 5- **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 5.1 Rapport écrit de l'inspectrice en urbanisme et en environnement
 - 5.2 Renouvellement du mandat de Mme Nathalie Suzor

- 6- **VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 Rapport écrit de l’inspecteur des travaux publics
 - 6.2 Résolution gouttières à la maison des fermières
 - 6.3 Résolution pour la vérification des bornes-fontaines
 - 6.4 Résolution enlèvement des roches dans la route Lapointe
 - 6.5 Modification du kilométrage autorisé à l’inspecteur des travaux publics
 - 6.6 Résolution autorisant l’analyse de la terre du dépôt à neige
 - 6.7 Résolution – Creusage des fossés – Traverse du 5^e

- 7- **LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 7.1 Rapport écrit de l’agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim
 - 7.2 Adjudication du contrat d’un bac en bois et de 4 pots d’annuelles
 - 7.3 Entente de service – Frigo communautaire

- 8- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Rapport du service d’incendie de Saint-Raymond – Mars 2024

- 9- **RAPPORTS DES COMITÉS**

- 10- **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
 - 10.1 Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle

- 11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 12- **VARIA**

- 13- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

77-06-05-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024

Il est résolu à l’unanimité des membres présents d’adopter le procès-verbal du 8 avril 2024.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

PRÉSENTATION ET DÉPÔT ÉTATS FINANCIERS 2023

Les états financiers 2023 sont présentés par Mme Isabelle Gagné et déposés aux membres du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur différents sujets tels que : préoccupation envers l’Église, programme PRIMEAU, entretien aqueduc, le réservoir d’eau, annexion avec la Ville de Saint-Raymond, fond de réserve, accumulation d’eau coin de la rue Lortie, TRÉMA pour le nettoyage des rues, baisse des taxes pour l’an prochain.

ADMINISTRATION

78-06-05-24

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter la présentation des comptes payés au montant de 168 739.32 \$ de payer les comptes à payer au montant de 186 259.45 \$ et d’annexer le tout au présent procès-verbal.

79-06-05-24

ENTENTE VISANT À PERMETTRE À LA VILLE DE SAINT-RAYMOND D'ACQUÉRIR DES DROITS IMMOBILIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT LÉONARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Raymond a présenté à la municipalité Saint-Léonard-de-Portneuf un projet lui permettant de prévoir une délégation de compétence tel que décrite dans le document de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé de façon attentive ce projet d'entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à ce projet d'entente tel que décrit dans le document envoyé par la ville de Saint-Raymond le 30 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER la signature de l'entente;
- D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Raymond et la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

80-06-05-24

ADOPTION DES BUDGETS 2024 DE L'OMHGP

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf doit approuver les budgets 2024 de l'OMHGP;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des budgets;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER les budgets 2024 de l'OMHGP.

81-06-05-24

ALON - DEUXIÈME VERSEMENT POUR DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'on doit payer le deuxième versement au montant de 75,26 \$ pour le déneigement 2023-2024 à l'Association du Lac de l'Oasis Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-19000-970.

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ

La lettre de démission d'un employé a été déposée.

82-06-05-24

CAPSA – ANALYSE D'EAU DES PUIXS PRIVÉS

CONSIDÉRANT QUE l'été dernier l'analyse d'eau des puits privés a été un succès;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'expérience;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des membres présents d'adhérer de nouveau au programme de l'analyse d'eau des puits privés de la CAPSA :

- DE PAYER la dépense a même le poste budgétaire # 02-41300-453.

83-06-05-24

LETTRE DE REMERCIEMENT À L'ÉPICERIE RÉJEAN BHÉRER POUR SA CONTRIBUTION À LA LOCATION DES CHALETS

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la gestion de remettre les clés aux clients lors de réservations des chalets municipaux avait été confié à Monsieur Réjean Bhérier, Dépanneur AMI au centre du village;

CONSIDÉRANT QUE cette gestion occasionnait plus que de remettre les clés, à savoir gérer les clients se présentant avant l'heure de réception des clés en plus des appels téléphoniques;

CONSIDÉRANT QUE d'avoir confié cette gestion a été avantageuse pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce service a été accompli de façon exemplaire et bénévole;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'OFFRIR à Monsieur Bhérier nos sincères remerciements pour ces nombreuses années de loyaux services bénévoles.

84-06-05-24

SOUSSION DE SPE VALEUR ASSURABLE POUR L'ÉVALUATION DE NOS BATIMENTS

CONSIDÉRANT QUE nos assurances nous recommande de faire évaluer nos bâtiments à leur juste valeur;

CONSIDÉRANT QUE SPE Valeur Assurance offre des services d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE FMQ assurance à une entente avec SPE Valeur Assurable;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet d'obtenir des couts d'évaluation moins élevés;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER l'offre de service de SPE Valeur Assurable au montant de 7 480 \$ avant taxes;
- DE PAYER la dépense a même le poste budgétaire # 02-13000-419.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le rapport écrit de Madame Sabrina Trudel, inspectrice en urbanisme et en environnement est déposé séance tenante.

85-06-05-24

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MME NATHALIE SUZOR

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Madame Nathalie Suzor est terminé au comité consultatif de l'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QU'elle veut renouveler son mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER le renouvellement du mandat de Mme Nathalie Suzor.

VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics Monsieur Denis Grégoire est déposé et sera joint au présent procès-verbal.

86-06-05-24

RÉSOLUTION GOUTTIÈRES À LA MAISON DES FERMIERES

CONSIDÉRANT QUE la maison des Fermières a besoin d'une remise en état de ses gouttières;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE la soumission retenue est celle des Gouttières JP au montant de 2 000 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER la réparation par Gouttières JP;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70250-522.

87-06-05-24

RÉSOLUTION POUR LA VÉRIFICATION DES BORNES-FONTAINES

CONSIDÉRANT QUE tous les 5 ans il faut faire inspecter les bornes-fontaines;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE la soumission retenue est celle de LCS Drains Secours au montant de 4 450 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER la vérification des bornes-fontaines par LCS Drains Secours;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-22000-526.

88-06-05-24

RÉSOLUTION ENLÈVEMENT DES ROCHES DANS LA ROUTE LAPOINTE

CONSIDÉRANT les résidents peuvent endommager leur véhicule sur de grosses roches dans la route Lapointe;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER les travaux d'enlèvement des roches dans la route Lapointe;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire #02-32070-521.

89-06-05-24

MODIFICATION DU KILOMÉTRAGE AUTORISÉ À L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 280-06-11-23 qui mentionne le paiement de 160 km en frais de kilométrage à M. Denis Grégoire, inspecteur des travaux publics pour l'utilisation de sa voiture personnelle;

CONSIDÉRANT QUE depuis le départ du troisième employé des travaux publics, M. Grégoire prend moins sa voiture personnelle dans le cadre de son travail;

CONSIDÉRANT QU'il demande des frais de kilométrage mensuel de 80 km;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE PAYER 80 km par mois au coût de 0.545 \$ / km à M. Grégoire à même les postes budgétaires # 02-41300-310 et # 02-41500-310;
- D'ANNULER la résolution 280-06-11-23.

90-06-05-24 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ANALYSE DE LA TERRE DU DÉPÔT À NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE les amas de terre récupérés lors des travaux à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a obligation de faire analyser la terre avant d'en disposer;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE FAIRE analyser ces amas de terre par un laboratoire accrédité;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire #02-32020-411.

91-06-05-24 **RÉSOLUTION - CREUSAGE DES FOSSÉS – TRAVERSE DU 5e**

CONSIDÉRANT QUE les fossés de la Traverse du 5^e rang ont besoin d'être creusés;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER les travaux d'excavation;
- DE PAYER les dépenses à même le poste budgétaire prévu # 02-32035-516.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENT DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILIEU MUNICIPAL PAR INTÉRIM

Le rapport écrit de M. Ludovic Pageau, agent de développement communautaire en milieu municipal par intérim, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

92-05-06-24 **ADJUDICATION DU CONTRAT D'UN BAC EN BOIS ET DE 4 POTS D'ANNUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Candide pour 4 pots d'annuelles et un bac en bois à fleurs pour un montant de 304,41 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCORDER le contrat de service à Candide;
- DE PAYER la dépense de 304,41 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-69000-629.

93-05-06-24 **ENTENTE DE SERVICE - FRIGO COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Solidarité Citoyenne de Portneuf (SCP) s'engage à fournir gratuitement pendant 3 ans un frigo à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à veiller au bon fonctionnement, à son entretien et payer les réparations du frigo;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage de communiquer avec la SCP de tous problèmes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la SCP se réservent le droit de mettre fin à cette entente et le cas échéant, d'en aviser l'autre partie dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a comme personne-ressource Ludovic Pageau, agent du développement communautaire en milieu municipal par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER la signature de l'entente;
- D'AUTORISER M. Ludovic Pageau, agent du développement communautaire en milieu municipal par intérim à signer l'entente pour le frigo communautaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE ST-RAYMOND - MARS 2024

Le rapport du Service incendie de Saint-Raymond a été présenté.

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité loisirs et familles

- Pièce de théâtre et fête des semis associé avec le comité de requalification de l'Église de Saint-Léonard-de-Portneuf (CRESLP) en mai.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur différents sujets tels que : plage Eau Claire, couverture du chalet Papillon, roulotte du Lac Simon, station de vidange aux égouts à l'Église, croix au Mont St-Bernard, délégation de compétence à la Ville de St-Raymond.

VARIA

94-05-06-24

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Mme Edith Cooke et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 51.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.